



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 38184-2023/1-ACTS/SG

Date du : 1^{er} mars 2023

Rapport de présentation

OBJET : Engagement de la province Sud dans la démarche de mentorat individuel en collaboration avec l'association Télémaque

PJ : un projet de délibération

La politique éducative provinciale 2020 - 2024, adoptée par l'assemblée de province du 13 février 2020, fixe les grandes orientations de la collectivité en matière d'éducation. Parmi celles-ci, figurent une école de l'excellence et le renforcement de l'insertion professionnelle des élèves. Ces deux ambitions ont été réaffirmées à travers la stratégie provinciale pour la jeunesse adoptée par l'assemblée de la province Sud du 1^{er} décembre 2021.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ouverture à la rentrée 2022 de l'internat provincial de la réussite Henriette-Pentecost à Dumbéa-sur-Mer qui accueille 40 jeunes méritants, du CM2 à la 3^{ème} réunis, avec leurs parents, dans le même désir de dépasser les difficultés sociales ou familiales pour pleinement réussir leur scolarité.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre cette démarche de promotion de l'égalité des chances en engageant la province Sud dans un dispositif de mentorat individuel de qualité à destination du même public, à savoir des jeunes dont les conditions familiales ou de vie ne leur permettent pas de pleinement réaliser leur réel potentiel d'excellence scolaire.

Plusieurs dispositifs de mentorat existent sur le territoire mais ceux-ci concernent des personnes plus âgées, lycéens ou étudiants ou jeunes entrepreneurs. La particularité de la démarche provinciale est en effet de s'adresser à des jeunes collégiens dès la 5^{ème}, moment-clef dans la scolarité.

Afin de réunir les meilleures conditions de réussite de ce programme, il est proposé de déployer ce dispositif en collaboration avec l'association Télémaque, pionnière du mentorat en France. Crée en 2005 par Serge Weinberg, alors Président du groupe PPR et Patrick Gagnaire, alors Directeur RSE du groupe PPR, ancien conseiller à Matignon pour l'égalité des chances. L'association est en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale. Elle a été présidée pendant 12 ans par Henri Lachmann, Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric. Actuellement présidée par Bernard Gainnier et dirigée par Ericka Cogne, l'association accompagne 1800 jeunes dans 7 régions métropolitaines.

La méthodologie de Télémaque repose sur plusieurs piliers :

- le jeune est sélectionné en lien avec son établissement scolaire sur des critères précis : attitude positive et volontaire face au travail scolaire, motivation pour intégrer le programme. Le jeune est boursier ou dans une situation sociale assimilée ;
- la famille du jeune est volontaire pour que le jeune participe au programme ;
- le jeune est mis en relation avec un mentor issu du monde du travail (entreprises, collectivités publiques, jeune retraité) volontaire, bénévole et le rencontre mensuellement. Ce mentor professionnel offre au jeune à la fois une ouverture socio-culturelle, la découverte du monde professionnel, un appui à la confiance en soi, un réseau d'entraide et un encouragement à l'effort et au travail ;
- un lien établi avec l'établissement scolaire fréquenté par le jeune au service de son épanouissement scolaire et personnel ;
- un suivi du jeune dans la durée, de la 5^{ème} à la terminale.

En permettant un lien privilégié et de confiance entre le jeune et sa famille, l'établissement scolaire et le monde de l'entreprise, le programme de mentorat de Télémaque apporte un cadre propice à la réussite des jeunes et à leur insertion professionnelle. 98 % des filleuls Télémaque poursuivent ainsi leurs études supérieures contre 44 % des jeunes en moyenne.

En septembre 2021, Télémaque a lancé un Mouvement en faveur de l'égalité des chances : le « Mouvement Télémaque » pour développer plus largement le mentorat de qualité. Trois structures sont déjà membres du Mouvement Télémaque en métropole (à Bastia, Saint-Quentin et Marmande). La province Sud serait ainsi la première collectivité d'outre-Mer à adhérer à cette démarche. La collaboration entre la province Sud et l'association Télémaque prendrait ainsi la forme d'un partenariat dont les modalités exactes sont précisées par convention : l'association met gratuitement à disposition de la province Sud la marque « Mouvement Télémaque », une boîte à outils permettant d'opérer une méthodologie adaptée, un accompagnement opérationnel à distance et l'ouverture vers une communauté forte de 2 000 mentors et 170 entreprises partenaires. La province Sud déploie le dispositif sur son territoire dans le respect de la méthodologie qualitative de Télémaque tout en l'adaptant aux réalités sociales et économiques du territoire, le cas échéant. A la suite d'une première période de 3 ans, Télémaque et la province Sud se concerteront sur le renouvellement de leur partenariat, ainsi que sur ses modalités, si elles poursuivent leur collaboration.

Comme pour l'internat Henriette-Pentecost, les jeunes volontaires seront sélectionnés, en liens étroits avec leur chef d'établissement et leurs parents, en premier lieu sur leurs résultats scolaires et leur attitude en classe. Un entretien permettra de vérifier leur motivation à entrer dans ce mentorat, leur aptitude au travail et à l'effort. Ils seront également choisis sur des critères sociaux, les élèves boursiers étant priorisés.

Un travail de prospection auprès du monde économique (chambres consulaires, fédérations patronales, entreprises filiales de groupes partenaires de Télémaque en métropole...) permettra de recruter des mentors volontaires. Ceux-ci seront amenés à consacrer bénévolement quelques heures par mois à leur filleul en les amenant, par exemple, au cinéma, à des concerts, à des activités sportives ou associatives. Il leur sera également demandé de faire découvrir leur métier et plus généralement le monde professionnel. Il s'agit également d'encourager le jeune à viser des études à la hauteur de son potentiel. La province Sud pourra être amenée à rembourser les frais engagés par les mentors pour l'accompagnement de leur filleul dans la limite d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé un déploiement progressif du dispositif. En accord avec le Vice-Rectorat, les collèges de Portes-de-Fer à Nouméa et Jean-Fayard de Katiramona à Dumbéa seront privilégiés cette année avant d'envisager d'autres établissements à partir de l'an prochain. Cette année, 8 à 10 jeunes pourraient être concernés.

Le cas échéant, des conventions définiront les relations de partenariat entre la province Sud, le collège, le jeune et sa famille, le mentor et son entreprise. Il est proposé d'habiliter le Bureau de la province Sud à approuver ces conventions.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.